



ÎLE-DE-LAMÈQUE

ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES

Le conseil municipal de l'Île-de-Lamèque a adopté le 4 novembre 2025 un arrêté adoptant le budget pour Lamèque Centre-ville Inc. pour l'année 2026 et une contribution extraordinaire pour les bâtiments non résidentiels situés dans la zone d'amélioration des affaires de Lamèque.

BUDGET D'OPÉRATION 2026	
<u>REVENU :</u>	
Contribution extraordinaire	26 857.76 \$
<u>DÉPENSES (opération) :</u>	
Publicité et promotion	1 550.00 \$
Projets d'aménagement	19 900.00 \$
Frais administratifs	4 625.00 \$
Frais de comptabilité	700.00 \$
Frais d'intérêt et bancaires	50.00 \$
Imprévus	32.76 \$
Total des dépenses (opération)	26 847.36 \$
<u>EXCÉDENT OU PERTE :</u>	
	0 \$

Veuillez également prendre avis que, pour la mise en œuvre dudit budget, une contribution extraordinaire de l'ordre de 0,16 \$ pour chaque 100 \$ de la valeur de l'évaluation sur les biens non résidentiels se trouvant dans la zone d'amélioration des affaires sera nécessaire.